



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-045-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
 « FINANCES »**

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE	procuration	à	Mme BAULON
Mme BIRLES	procuration	à	Mme LOGEZ
Mme DIOS	procuration	à	Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
 le 3 avril 2026
 Pour extrait certifié
 conforme

 Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Finances » composée de 16 membres. Cette commission sera en charge des Finances, et dans ce cadre de l'élaboration du budget de la commune, des perspectives financières, de la commande publique et plus généralement des questions concernant les grandes évolutions du service public.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



TARNOS ENSEMBLE	AGIR POUR TARNOS	TARNOS POUR TOUS
M. Alain PERRET	M. Antoine ROBLES	M. Gérard CLAVERIE
Mme Aurélie ORDUNA	M. Gérard GOMEZ	
Mme Isabelle DUFAU		
M. Nicolas DOMET		
M. Christophe GARANS		
M. Patrick CENDRES		
M. Emmanuel SAUBIETTE		
M. Wilfried CLUCHIER		
M. Sagna Charles THIAM		
Mme Émilie BAULON		
Mme Danièle BIRLES		
M. Patrice LORMAND		
Mme Kathleen VOLTAS		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Finances » composée d'un Président et de 16 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Finances » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Alain PERRET

Mme Aurélie ORDUNA

Mme Isabelle DUFAU

M. Nicolas DOMET



M. Christophe GARANS
M. Patrick CENDRES
M. Emmanuel SAUBIETTE
M. Wilfried CLUCHIER
M. Sagna Charles THIAM
Mme Émilie BAULON
Mme Danièle BIRLES
M. Patrice LORMAND
Mme Kathleen VOLTAS
M. Antoine ROBLES
M. Gérard GOMEZ
M. Gérard CLAVERIE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr